

VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Convocation des membres du Conseil : 12.09.2008 En exercice..... 23 Présents 20 Pouvoirs 3
--

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le 24 septembre, à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric NÉRAUD, Conseiller général - Maire.

Etaient présents : M. NÉRAUD ; Maire, M. DOUCHET, Mme GUILLAUME, MM. DE SEQUEIRA, DELION, Mme LAKOMSKI, M. SABATIER Maires-adjoints ; Mmes DEVAUX, DUFOUR, LENOBLE, M. HARDY, Mmes MIGUET, LAVAL, MM. DOUCET, BEUQUE, DELPORTE, GILLET, Mme HOUDEVILLE, MM. JACQUES, TROJANI, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

- Mlle FERNANDES : - mandataire : M. DOUCET
- M. JULIENNE - mandataire : Mme HOUDEVILLE
- M. LOIGEROT - mandataire : M. SABATIER

 M. GILLET est élu Secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur NÉRAUD donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2008 qui est adopté à l'unanimité.

Puis l'ordre du jour est abordé.

Le Conseil, unanime,

DECIDE

- de reconduire les dispositions fiscales actuellement en vigueur.
- d'exonérer de la taxe professionnelle, à hauteur de 100 %, les établissements de spectacles cinématographiques classés « art et essai » qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 7 500 entrées
- d'instituer la taxe d'habitation sur les locaux vacants depuis plus de 5 ans, conformément aux dispositions de l'article 1407 bis du Code général des Impôts.
- d'instituer une taxe annuelle sur les friches commerciales situées sur le territoire de la commune, conformément aux dispositions de l'article 1530 du Code général des Impôts.
- de modifier les budgets :
 - de la Commune
 - du Parc d'activités de la Colline
 afin de prendre en compte des écritures en régularisation, ainsi que des nouvelles dépenses et recettes.
- de fixer les tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin municipal 2009.
- de rembourser des repas non servis au restaurant scolaire, conformément au règlement.

AUTORISE le Maire

- à signer l'avenant n° 2 au contrat passé avec la Société API RESTAURATION pour le réajustement des tarifs pour l'année 2008/2009
- à encaisser, pour le compte de la Commune, les remboursements des indemnités versées par les assurances Groupama et MAE suite à divers sinistres, et le remboursement de la facture du Cabinet Géomexpert par Maître LEGRAND pour la reproduction, à sa demande, du P.LU.

Le Conseil, unanime,

DECIDE

- de rembourser les frais de déplacement et de restauration engagés par les élus non adjoints pour les missions qu'ils sont amenés à faire, dans le cadre de leurs fonctions, hors du territoire communal.
- de verser une indemnité de 200 € aux stagiaires dont la durée du stage est supérieure à 3 mois consécutifs, en compensation du travail fourni par ces jeunes.
- d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association ASD, d'un montant de 296 € pour l'organisation du banquet du 14 juillet, de 1415 € pour le récital de François DEGUÉLT et de 3000 € pour la prestation du groupe « Gospel Dream » qui se produira en l'Eglise de Dordives le 30 novembre prochain.
- d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association URD de 205 € pour le concert de Marc LONCHAMPT.

Le Conseil unanime,

- autorise le Maire à déposer le permis de construire pour les travaux d'aménagement et d'extension du Centre de Première intervention de Dordives et SOLLICITE une subvention exceptionnelle à hauteur de 20 % auprès du Ministère de l'intérieur, dans le cadre de ces travaux.
- prend acte de l'augmentation du devis établi par l'imprimerie LELOUP pour la confection du Dordives infos suite à la demande d'impression de 200 exemplaires supplémentaires.

M. DOUCHET fait le point sur les travaux en cours. Il informe le Conseil que le démarrage des travaux de création des trottoirs à l'extrémité sud de la rue Georges Mairot est prévu en octobre 2008.

A la demande du directeur du magasin Bricomarché, les containers situés sur son parking ont été retirés par le Smirtom. Le Conseil souhaite qu'ils soient réinstallés et va réfléchir à la possibilité d'un nouvel emplacement communal.

M. DOUCHET informe le Conseil que le nouvel abri-bus situé à côté de l'Eglise et de la Poste sera posé très prochainement

M. DOUCHET demande que toute remarque pour l'amélioration du cadre de vie communal soit enregistrée à l'accueil de la Mairie qui fera suivre aux services concernés.

S'agissant du Musée du Verre et de ses Métiers, le Conseil, unanime,

- décide de renouveler la convention d'affiliation au chéquier Culture CLARC conclue avec le Conseil Régional du Centre, pour les saisons 2008/2009 et 2009/2010.
- fixe divers tarifs pour la vente d'articles à la boutique du musée.
- apporte la précision suivante à la délibération du 1^{er} avril 2008 concernant la demande de subvention au Conseil général du Loiret pour l'aménagement d'une salle d'animation au 1^{er} étage : « la demande porte plus particulièrement sur l'aménagement d'une salle d'animation et la mise sous alarme du 1^{er} étage du musée. »

Mme HOUDEVILLE informe le Conseil que lors des journées du Patrimoine, 223 personnes ont été reçues au musée.

Ensuite, M. DOUCHET fait le point sur les dossiers du Porchoir et du forage pétrolier qui est actuellement en phase de démontage.

M. NERAUD fait part des remerciements :

- de New Sound et du Photo vidéo club dordivois pour l'attribution d'une subvention en 2008
- de l'ESG section football pour l'octroi de coupes
- de Mme PRADEL, récemment domiciliée à Dordives, pour l'intervention de la Commune en faveur de l'inscription de ses deux enfants au collège de Ferrières.

M. NERAUD tient à remercier ses collègues, MM. SABATIER et LOIGEROT pour l'organisation du récital François DEGUELTE qui s'est tenu à la salle des fêtes. Ce spectacle a été très apprécié du public présent à cette manifestation.

TOUR DE TABLE

Mme MIGUET signale que plusieurs personnes âgées ont fait remarquer que le point d'eau à l'entrée du cimetière de Saint-Séverin était trop éloigné des tombes situées dans le fond. Le conseil décide qu'un second robinet sera installé à un endroit adapté.

M. DELPORTE indique qu'un car passe très vite dans la rue de César entre 7 h 30 et 8 h. Il signale également que des camions desservant Intermarché empruntent toujours la rue de César. M. NERAUD en avertira le directeur afin qu'un rappel soit fait aux chauffeurs concernés.

M. HARDY fait remarquer que les voitures roulent très vite dans la rue Pasteur. De même, M. GILLET souligne que des camions empruntent régulièrement cette même rue. De ce fait, il sera créé un passage piéton devant le point PIJ et un autre devant la Maison des jeunes.

M. TROJANI fait part du don de M. COUTANT à la Commune de Dordives, des œuvres complètes de Charles De Gaulle, d'une médaille et de lettres manuscrites. Le Maire et l'ensemble du Conseil adressent à M. COUTANT leurs plus vifs remerciements.

Mme HOUDEVILLE signale qu'une très belle fresque a été réalisée par la Maison des Jeunes. M. HARDY indique qu'elle sera exposée pendant 2 jours sur le mur extérieur de la Poste.

Mme GUILLAUME informe le Conseil que les enfants de l'école élémentaire se rendront au Stade de Dordives pour y participer à des jeux, afin de soutenir l'action de l'association « Vaincre la Mucoviscidose », dans le cadre des virades de l'espoir.

Mme LENOBLE rappelle également que celles-ci se dérouleront le dimanche 28 septembre prochain au gymnase de Ferrières.

M. DOUCHET tient à féliciter, au nom du Conseil municipal, l'association des Motards pour l'organisation de sa première bourse-expo motos qui s'est tenue récemment à l'ancien camping municipal.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21 h 40.

Le Conseiller général – Maire,

Frédéric NÉRAUD